

CREDIXIA annonce que les taux de Crédits Immobiliers ne vont pas augmenter dans les prochains mois

Pourquoi les taux des crédits immobiliers ne vont pas augmenter au cours des prochains mois ? Il est difficile de prévoir l'évolution des taux mais il est néanmoins probable que les taux maintiennent leur niveau très bas, voir baissent à l'occasion du Salon de l'Immobilier qui se tient au mois d'Avril (du 10 au 14 avril 2013 à la porte de Versailles), période traditionnellement favorable à l'activité immobilière.

CREDIXIA ne prévoit pas de hausse des taux au 2^e trimestre 2013

Une des principales raisons, le taux d'intérêt des marchés financiers (OAT 10 ans), utilisé comme référence pour les taux fixes des prêts immobiliers, reste stable et oscille entre 2,11 et 2,15%.

Au vue du faible niveau d'inflation, la Banque Centrale Européenne (BCE) devrait maintenir son taux directeur à 0,75%, voir le baisser à un plancher sans précédent de 0,50%.

Par ailleurs, la rentrée immobilière du mois d'avril est souvent associée à une augmentation de l'activité. C'est en effet une période propice aux transactions, et les banques en profitent pour baisser leurs grilles de taux afin de capter une nouvelle clientèle.

Dans ce contexte, il n'y a aucune raison de prévoir une hausse des taux dans les prochains mois, sous réserve d'évènements extérieurs en France et en Europe.

Profitez des taux bas pour renégocier les conditions de votre prêt immobilier et d'assurance

Renégocier son crédit immobilier auprès de sa banque d'origine est compliqué. En effet, celle-ci n'accepte que rarement de racheter un crédit à un moindre coût puisque cela représente une perte pour elle. Elle préférera alors vous laisser renégocier votre crédit auprès d'une banque concurrente. Préférez le courtier pour négocier les meilleures conditions. D'autant qu'avec CREDIXIA vous bénéficiez d'une exonération totale des frais de dossier bancaire ET courtage.

Accentuez votre négociation sur l'assurance emprunteur, poste qui représente environ 10% du coût total d'un crédit. La banque n'a plus le droit d'imposer à son client le contrat d'assurance collective qu'elle commercialise à condition que le contrat proposé en délégation dispose des mêmes garanties que le contrat groupe (Loi Lagarde). CREDIXIA propose une assurance de prêt pouvant vous permettre de réaliser jusqu'à 60% d'économies, à garanties équivalentes grâce à des tarifs adaptés au profil des clients.

Les taux sur 15 et 20 ans, principaux indicateurs des conditions de prêts proposées sur le marché s'établissent respectivement à 2,75 et 3,10 %. La période est donc plus que jamais favorable pour renégocier. Toutefois sur le marché de l'immobilier la conjoncture économique est incertaine, alors n'attendez plus pour emprunter.

A propos de CREDIXIA : Créée en 1999, CREDIXIA est une SAS spécialisée dans le courtage en crédits immobiliers, prêts professionnels et assurances. Son rôle d'intermédiaire bancaire lui permet d'obtenir pour ses clients le meilleur taux de crédit immobilier associé aux conditions les plus avantageuses. Indépendant de toutes institutions financières, CREDIXIA n'a aucune obligation de promouvoir un produit. CREDIXIA est membre de l'AFIB, Association française des usagers des banques, et s'engage à en respecter le code éthique. En 14 ans d'expérience, CREDIXIA a su développer une offre de qualité assortie d'avantages attractifs :

- **0€ de Frais de Courtage sur internet, en agence chez CREDIXIA***
- **0€ de Frais de Dossier auprès de la banque qui financera le projet***
- Le Meilleur accord sous 15 jours ouvrés
- Un suivi gratuit et personnalisé avec un conseiller privilégié
- Assurance de prêt moins chère et aux mêmes garanties que celles des banques

* Offre réservée à l'acquisition d'une résidence principale et à tout emprunteur possédant moins de trois biens immobiliers, hors restructuration et prêt professionnel.